



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 40 - Janvier 2023

Edito



Michel ARMANGAUD,
CE UFR Santé Action sociale

La mobilisation des retraité-e-s est indispensable en 2023

La crise économique, provoquée en partie par la guerre en Ukraine, se propage, et la récession annoncée sur fond d'inflation promet d'être particulièrement sévère. À l'aube de cette crise, la lutte des classes apparaît plus nettement. Qui paiera les conséquences de l'inflation ? Les salaires et les retraites stagnantes ou les profits des patrons ? Qui paiera l'envol des prix des hydrocarbures ? La réduction des dépenses publiques ou les profits des patrons ? Qui paiera le prix du réarmement ? Nos impôts ou les profits des industries militaires qui se frottent déjà les mains ? Mais ces vraies questions sont écrasées dans le débat public par des médias aux ordres des plus riches qui enferment l'opinion publique dans de faux débats et laissent penser qu'il n'y a d'alternative qu'entre l'ultralibéralisme et l'extrême droite fascisante comme en Italie, en Suède...

Enfin, pour finir sur une touche positive : dans tout ce chaos provoqué par les luttes entre puissances capitalistes, nous pouvons saluer l'élection de Lula au Brésil. Ancien syndicaliste, il représente l'espoir pour les classes populaires de sortir de la violence et de la misère. C'est l'arrêt, et espérons le recul, de l'extrême droite alliée aux ultralibéraux même si le défi est immense pour les forces progressistes tellement 4 ans de « bolsonarisme » ont laissé la société brésilienne fracturée.

Dans ce contexte, la dernière revalorisation des pensions de base et de l'AGIRC-ARCCO, même si au premier abord elle peut paraître « intéressante », ne suffit pas à maintenir notre pouvoir d'achat et à faire face aux différentes augmentations de prix, dues à l'inflation. Si le prix de l'énergie continue son ascension, il deviendra impossible pour certains d'entre nous de se chauffer, de se déplacer et simplement vivre sa retraite.

C'est pour ces raisons que nous devons prendre notre place dans les manifestations et nous identifier comme retraité-e afin de montrer notre mécontentement.

Les retraité-e-s sont une force active de la société, comme par exemple en gardant leurs petits-enfants quand ils sont malades ou lorsqu'il n'y a plus de place en garderie, ou en participant à la vie associative, etc... Pour toutes ces raisons, ils méritent beaucoup plus de reconnaissance du gouvernement qui les considère comme une charge ou un poids en oubliant qu'ils ont cotisé pour leur retraite : c'est un droit et non une aumône !



Sommaire

- CR CE UFR des 12 et 13 décembre 2022 p.2
- Contre-réforme des retraites Macron : un danger pour les femmes p.3-4
- Ensemble pour la retraite à 60 ans p.5-6
- XII^{ème} congrès de UFR Santé et Action Sociale du 22 au 26 mai 2023 p.7
- Infos 53^{ème} congrès confédéral p.7
- Quand on est très pauvre et âgé-e, on ne peut que voir flou sur les côtés !!! p.8



Compte-rendu de la Commission Exécutive de l'UFR 12 et 13 décembre 2022

Présent-e-s : Michel ARMENGAUD, Sylvie BRUNOL, Marie Ange CARDAN, Viviane DEBARGES, Nicole DEFORTESCU, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Hélène MICHAULT, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Régine ROUXEL-POUX, Marceline SEVERAC, Danielle VIGNAL

Excusé-e-s : Evelyne BAJARD, Nicole BERNABÉ, Gérard BONNAUD.

Présidence : Michel ARMENGAUD (12 décembre), Marie-Claude ROUAUX (13 décembre).

Compte-rendu : Viviane DEBARGES

Rapport d'actualité : Régine ROUXEL-POUX.

1. Rapport d'actualité

Régine ROUXEL-POUX a fait le point sur la situation tant internationale que nationale.

Un débat suit ce rapport. En premier lieu, nous abordons la question des élections dans la FPH du 8 décembre 2022, les retraité-e-s ont pour certain-e-s participé en territoire pour aider dans les syndicats

Une première analyse est faite, les résultats sont mitigés, par contre le taux de participation est mauvais. Lundi 12, ni le ministère ni la fédération n'ont communiqué les résultats.

Au niveau national, une tendance nous est donnée par la DGOS, la CGT resterait 1^{ère} organisation syndicale dans la Fonction publique Hospitalière avec un léger recul, mais il est nécessaire d'attendre les résultats officiels.

Un focus est fait sur la situation internationale et plus particulièrement sur la situation en Ukraine, mais il y a beaucoup de conflits dans le monde et nous sommes démunis par rapport à ces situations. Le combat pour la PAIX est dans l'ADN de la CGT et nous devons le poursuivre.

2. Préparation de l'intervention de nos camarades lors de leur participation au CNF des 15 et 16 décembre

Un point sur la nationalisation en lien avec notre revendication d'un grand service public de la santé et de l'action sociale est prévu vendredi 16. Après discussion, nous proposons que nos camarades dans un premier temps, portent la suppression des financements publics au secteur privé lucratif.

Pour la nationalisation, nous pensons qu'il est nécessaire de travailler avec des juristes et des économistes de la santé pour avoir une réflexion éclairée et creuser des propositions concrètes.

Projet fédéral : la discussion a eu lieu lors de la CE des 13 et 14 octobre, les positions n'ont pas changé celles-ci seront portées au CNF.

3. Préparation congrès UFR, du 22 au 26 mai, à MIMIZAN

➤ Les commissions décidées lors des CE précédentes du bilan d'activité et du document d'orientation ont préparé des textes. Des corrections et rajouts ont été proposés, les groupes se réuniront à nouveau pour la prise en compte des remarques et propositions.

Les documents seront validés par la CE UFR des 11 et 12 janvier 2023 pour une présentation à la CEF des 18 et 19 janvier 2023.

Ces documents devront être définitifs pour leur impression dans le Perspectives spécial congrès fin janvier et distribué en février.

➤ Le bulletin fédéral spécial congrès est en cours d'élaboration,

L'édito est fait. Dès que tous les documents seront validés le secrétariat de l'UFR et la com UFR seront sollicités pour la mise en page et la finalisation avant impression.

➤ L'organisation du déroulement du congrès est en cours, une table ronde est proposée, le thème retenu sera : « Logement et hébergement des Personnes Âgées ».

Pour l'organisation, le groupe va contacter les camarades de l'UD, USR et USD.

➤ Commission candidatures 14 élu-e-s actuel. le.s de la CE de l'UFR renouvelleront leur mise à disposition celles-ci seront en discussion dans leurs sections syndicales.

➤ Commission mandats et votes

Le calcul du nombre de voix au congrès portera sur les exercices 2020-2021 et 2022 arrêtés au 31/03/2023.

En ce qui concerne le mandatement, tout est prêt pour insertion dans le bulletin fédéral.

➤ Commission statuts

Des propositions de reformulation légères seront proposées.

La commission fera des propositions qui seront présentées et débattues au congrès.

4. CNRACL

Les administrateurs et administratrices élu-e-s CNRACL de notre secteur ont répondu positivement pour une réunion en visio de 12 h à 14 h le 27 janvier 2023, réunion où sera abordée particulièrement la question du Fonds d'Action Sociale (FAS)

4. Prochaine CE de l'UFR :

10 et 11 janvier 2023

Présidence : Nicole DEFORTESCU

Rapport d'actualité : Marie-Ange CARDAN

Compte-rendu : Sylvie BRUNOL

Un danger pour les femmes !

Aujourd'hui, la pension moyenne perçue par les femmes est inférieure de près de 40 % à celle des hommes. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2 % à celle des hommes.

Cet écart résulte des inégalités au travail : salaires,

carrières interrompues pour congés parentaux, temps partiels, emplois précaires, etc. Il résulte aussi des effets des réformes successives : les femmes ont été les premières pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite.

CONSÉQUENCES D'UN REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À 65 ANS

Cela plongerait davantage les femmes dans la précarité. En effet, plus l'on vieillit, plus augmente le risque d'être au chômage, en arrêt maladie, en invalidité, en contrat court, etc. Les femmes séniors sont moins en activité que les hommes séniors. Une situation qui pourrait encore s'accroître avec un nouveau report de l'âge de départ à la retraite.

De plus, les femmes ont des carrières interrompues pour congés de maternité ou parentaux, subissent du temps partiel et des inégalités salariales (26 % en moyenne de différence de salaire entre les femmes et les hommes).

Cela a des répercussions :

- **sur leur niveau de pension de retraite ;**
- **sur la possibilité d'atteindre la durée de cotisation nécessaire à une pension complète.**

Allonger encore la durée de cotisation creuserait le fossé des inégalités entre les femmes et les hommes.

Les femmes ont déjà été les premières pénalisées par la réforme de 1993 passant le calcul des pensions des dix meilleures années aux vingt-cinq meilleures années.

Le système de décote et le report antérieur de l'âge légal à 62 ans ont contribué à la dégradation des pensions des retraitées. **À cause de cela, les femmes sont davantage concernées par la décote et liquident de fait leur pension plus tard que les hommes.**

À chaque fois que l'on repousse la durée de cotisation requise, elle est toujours moins atteignable pour les femmes, notamment par l'absence de mise en place par les employeurs de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes au travail.

N'oublions pas que rendre l'égalité salariale et professionnelle effective, permet non seulement de mettre fin à une injustice flagrante mais aussi de dégager des ressources supplémentaires pour financer le système de retraite.



Syndiquez-vous sur cgt.fr



REMISE EN CAUSE DES MESURES DE SOLIDARITÉ

Aujourd'hui, malgré les mesures de solidarité (droits familiaux, conjugaux) du système de retraite actuel qui réduit les inégalités de retraites, les pensions des femmes restent plus basses que celles des hommes pour plusieurs raisons : la répercussion des inégalités professionnelles et de salaires tout au long de la carrière, le temps partiel subi, la charge familiale, etc.

ATTENTION

À travers sa réforme, le gouvernement souhaite revoir les mesures de solidarité à la baisse dans l'optique de faire travailler l'ensemble des travailleuses le plus longtemps possible et, de fait, faire baisser ce qu'il appelle « coût du travail ». Pourtant, ces mesures telles que la majoration de durée d'assurance (MDA), deux ans par enfant pour le secteur privé par exemple, ou la pension de réversion sont très importantes dans la compensation des inégalités de carrières que subissent les femmes. Ces mesures de solidarité constituent 24 % de la pension des femmes contre seulement 6 % de celle des hommes.

La CGT porte des propositions pour réellement permettre aux femmes de partir à la retraite dès 60 ans avec des niveaux de pension très fortement revalorisés.

Augmenter les salaires des femmes à travail égal au niveau de celui des hommes représenterait plus de 5,5 milliards d'euros par an de recettes supplémentaires pour financer les retraites !

La CGT propose d'agir toutes et tous dans les entreprises et services, luttons pour refuser la retraite à 65 ans et gagner de nouvelles avancées :

- la retraite à 60 ans et une pension au moins équivalente au Smic pour une carrière complète ;
- l'harmonisation des droits les plus favorables pour tous les secteurs d'activité privés ou publics (par exemple que la naissance d'un enfant compte autant quel que soit son contrat de travail) ;
- la création de droits au départ anticipé avant 60 ans pour tous les métiers pénibles – y compris ceux à prédominance féminine ;
- la revalorisation du minimum vieillesse (56 % des femmes sont au minimum vieillesse) ;
- la garantie des droits à retraite à temps plein pour tou-tes les salarié-es qui ont subi du travail à temps partiel ;
- la comptabilisation des périodes de congés maternité et de parentalité, ainsi que les périodes d'accident de travail et de maladie professionnelle, comme périodes travaillées ouvrant des droits pour le niveau de pension ;
- le renforcement des droits familiaux et la revalorisation des pensions de réversion (notamment tant que subsisteront les inégalités entre les femmes et les hommes).

Augmenter les salaires, pas l'âge de la retraite !

**Vous ne voulez pas en rester là! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.
Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Âge: _____ Profession: _____

Entreprise (nom et adresse): _____



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex,
téléphone : 01 55 82 81 94, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur WWW.CGT.FR

La CGT recueille ici vos données personnelles pour le traitement de votre adhésion. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité en contactant notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpo@cgt.fr.

ENSEMBLE POUR LA RETRAITE À 60 ANS

►►► **Sans attendre les détails du projet de loi sur la contre-réforme des retraites Macron-Borne, la CGT est déjà mobilisée** car nous savons que les propositions envisagées engendreront inévitablement la baisse du niveau des pensions pour préserver les acquis des très riches et démonter pièce par pièce notre système solidaire de retraite à prestations définies. Cette dégradation programmée du montant des pensions, pousse les salarié·e·s qui en ont les moyens, à « capitaliser » dans des assurances privées pour améliorer leur future retraite tandis que les autres devront essayer de « survivre » avec une retraite de misère. Pas question pour la CGT d'augmenter l'âge de départ ou les trimestres cotisés.



►►► **Pas de « clause des grands-parents » pour les retraité·e·s de la CGT**

La « clause du grand-père », est une expression utilisée pour évoquer la mise en place d'une contre-réforme décidée par le gouvernement et le patronat qui ne s'appliquera dans l'avenir qu'aux nouvelles embauches et non aux travailleurs en place au moment où elle est prononcée ou qu'aux salarié·e·s en activité et non aux retraité·e·s. Le but étant d'éviter de supprimer brutalement les conquits sociaux des salarié·e·s ou retraité·e·s actuel·le·s... et surtout de diviser les salarié·e·s et les retraité·e·s !

L'expression « la clause des grands-pères » contribue aussi à « invisibiliser » les femmes salariées et retraitées alors que la future réforme va les impacter encore plus gravement que les hommes !

Nous ne voulons ni de clause des grand-mères ni des grand-pères, nous refusons la régression pour les générations futures. Bien au contraire nous militons pour que les droits de tous et toutes soient un progrès social.

Le gouvernement se sert ainsi de cette clause pourrie et perverse pour dire ensuite que les retraité·e·s sont des nantie·e·s, donc qu'il faut aussi à terme baisser les retraites !

►►► **La pension minimale à 1 200 euros est proposée par Macron sous des conditions inacceptables ?**

D'après sa contre-réforme, dans sa version actuelle, seul·e·s les nouvelles et nouveaux retraité·e·s bénéficieraient de cette pension minimale à 1 200 bruts euros par mois ?

Et cette pension minimale ne sera accordée qu'aux retraité·e·s ayant une carrière complète, une fois liquidé tous leurs systèmes de pension (base + complémentaire).



➤➤➤ La CGT propose une autre réforme :

▣ Quoi ?

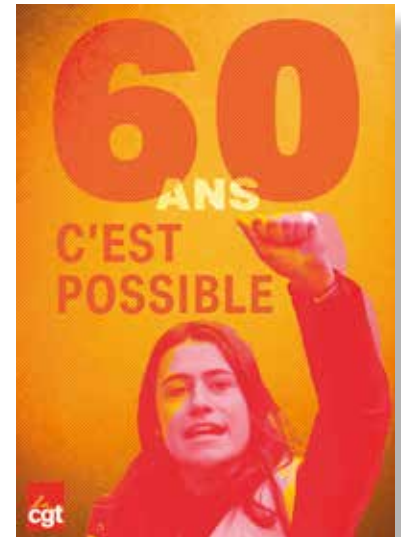
Il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais aussi de partager les propositions de la CGT pour améliorer le système de retraite existant :

- ▶ retour à un départ à 60 ans,
- ▶ pension minimum au niveau du SMIC à 2 000€,
- ▶ prise en compte des années d'études et/ou de recherche d'emploi
- ▶ indexation des pensions sur les salaires, ...

▣ COMMENT ?

Le partage des richesses est essentiel pour aller chercher de nouveaux financements :

- ▶ fin des exonérations de cotisations sociales (plus de 90 milliards par an « offerts » au Patronat)
- ▶ hausse du taux de cotisation modulé suivant la plus-value réalisée par l'entreprise
- ▶ la hausse des salaires et l'égalité professionnelle femmes-hommes permet une augmentation des cotisations sociales, ...



NOUS APPELONS TOUTES ET TOUS LES RETRAITÉ·E·S À PARTICIPER À TOUTES LES INITIATIVES ET MANIFESTATIONS

Information Manifestation



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail : Téléphone :

Bulletin à remettre à votre USR ou UFR : |



Le XII^{ème} congrès de l'Union Fédérale des Retraité·e·s CGT Santé et Action Sociale se tiendra du 22 au 26 mai à Mimizan Plage

Un Bulletin Fédéral spécifique arrivera bientôt dans les syndicats. Vous y trouverez toutes les modalités de participation et d'inscription, ainsi que les fiches de mise à disposition à la Commission Exécutive de l'UFR.

Un « Perspectives Santé spécial document du congrès UFR » vous parviendra ensuite et vous servira de support pour préparer ce congrès, important pour notre activité syndicale spécifique retraitée.



INFOS 53^{ème} congrès confédéral

Nous avons 5 mandats au congrès confédéral qui se tient du 27 au 31 mars 2023 à Clermont-Ferrand pour les syndiqué·e·s retraité·e·s de la Santé et l'Action sociale.

Il n'est pas possible à un·e camarade en activité de prendre ce mandat. Dès que nous aurons connaissance des mandats de retraité·e·s, nous les inviterons à une CE de l'UFR ou à une réunion en visio avec la CE.

Les documents pour préparer le congrès confédéral sont disponibles.

Vous trouverez le document d'orientation, le document d'activité, les candidatures et autres documents sur le site :

<https://53congres.cgt.fr/>

Si vous n'avez pas accès à l'informatique, il faut vous procurer auprès de votre UD ou UL « le Peuple spécial congrès ».

PRÉPARATION DU CONGRÈS

La qualité du Congrès tient à la fois de sa préparation et de sa tenue. Plus la participation des syndiqué·e·s sera forte et plus les débats refléteront la réalité, les préoccupations, les attentes vis-à-vis de la CGT. Cette préparation permet que ce moment démocratique se nourrisse au plus près de leurs vécus, de leurs analyses, de leurs propositions, pour renforcer la CGT et construire le rapport de force indispensable pour gagner.

Les syndicats, sections syndicales et comités de travailleur·euse·s privé·e·s d'emploi et précaires sont invité·e·s à transmettre un « procès-verbal d'assemblée de syndiqué·e·s » pour faire connaître leur appréciation sur les orientations de la CGT. Ce document doit être transmis par email : orientation53@cgt.fr ou par courrier : **CGT 53^e Congrès orientation, 263 rue de Paris, 93516 Montreuil cedex.**



LES AMENDEMENTS

Seuls les syndicats, sections syndicales et comités de travailleur·euse·s privé·e·s d'emploi et précaires peuvent proposer des amendements au projet de document d'orientation.

Votre code Cogétise et votre numéro de département sont indispensables pour vous identifier et pour la prise en compte de chaque amendement. La saisie n'est accessible que si le paiement des cotisations est à jour.

La limite de réception des amendements est le **lundi 27 février 2023 à minuit.**

Merci de faire remonter aussi les PV des sections de retraité·e·s de la Santé et de l'Action sociale à notre UFR, nous avons besoin de connaître aussi les attentes des camarades de notre champ : ufr@sante.cgt.fr

Quand on est très pauvre et âgé-e, on ne peut que voir flou sur les côtés !!!

Une camarade m'a expliqué que la première fois qu'elle est allée chez un opticien pour acheter une paire de lunettes à verres progressifs, celui-ci lui a expliqué que si elle voulait voir sur les côtés, et bien, il fallait mettre la main au portefeuille car c'était vraiment plus cher. Surprise, elle lui a répondu : « vous êtes un homme dangereux, vous vendez des lunettes avec lesquelles on ne peut pas voir sur les côtés » !!!

Cette réflexion m'est revenu en mémoire puisque je viens de m'acheter une nouvelle paire de lunettes, étant très myope et atteinte de presbytie (comme tout le monde « en prenant de l'âge »).

Et bien, ma surprise a été le remboursement de la Sécurité sociale ! Ce n'est pas le même si je choisis un équipement « 100 % Santé » (créé par Macron) c'est-à-dire les verres économiques avec une vision floue sur les côtés, ou si je décide d'avoir des verres haut de gamme pour bien voir comme le propose la technologie avancée (voir image ci-dessous d'une centrale d'optique pour expliquer).

je ne comprenais vraiment pas ce remboursement que de 9 centimes... Il devait y avoir une erreur, car je devrais avoir aussi 43,20 € de remboursement de la Sécu ? La réponse des employé-e-s a été : « c'est comme cela... » C'est insupportable pour moi de constater ce fatalisme devant l'exploitation qui s'amplifie. Et j'ai la confirmation sur le site de ma mutuelle d'avoir reçu 9 centimes de la Sécurité sociale. Comme on dit « on se fout de nous ».

Honte à Macron... qui avec ce 100 % Santé impose aux plus pauvres de ne pas voir correctement sur les côtés et aux autres qui peuvent casser la tirelire pour avoir des verres afin de mieux voir, de financer ce 100 % en étant remboursés 9 centimes pour une paire de lunettes indispensable comme pour moi qui ne voit pas à plus de 30 cm depuis l'âge de 12 ans sans verres correcteurs !!!

C'est bien loin de notre 100 % Sécu intégrale proposée par la CGT, nous devons dénoncer ces attaques permanentes sur le remboursement et surtout sur les exonérations de cotisations des

VERRE ÉCONOMIQUE



VERRE PREMIUM



VERRE HAUT DE GAMME



Pour l'équipement « 100 % Santé », la Sécurité sociale rembourse 5,40 € pour la monture et 18,90 € par verre soit un remboursement total de 43,20 € pour une paire à 240 €, la mutuelle complète le reste (196,80 €) si on en a une ! Mais voulant acheter des verres pour bien voir (même sur les côtés), je sors de l'offre 100 % santé et la Sécu rembourse très différemment soit 9 centimes (0,09 € : 3 centimes pour la monture, et 3 centimes par verre) !!!

Complètement « époustouflée », il m'a fallu regarder à trois fois ce devis (que je tiens à votre disposition sur demande) et j'ai interpellé les trois vendeurs du centre d'optique mutualiste pour leur dire que la Sécurité sociale était universelle et que

employeurs qui continuent à un rythme effréné comme dans les annonces de ce début d'année de la première Ministre et du Ministre des finances.

La Sécurité sociale est notre bien précieux et universel comme le dit notre chanson « nous avons su la créer, nous saurons la garder », et bien, en 2023, sachons la conserver et surtout l'améliorer, à commencer par la retraite ! Il nous faut sortir les retraité-e-s de l'exécrable fatalisme hyperlibéral et leur proposer de faire « un parcours santé » aux manifestations. ■

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale